

LES BONS GESTES EN CAS D'ACCIDENT

Ces accidents sont, par exemple, l'ingestion accidentelle, les éclaboussures de décapant...

▶ **EN CAS D'INGESTION ACCIDENTELLE** : téléphoner au centre antipoison ou au SAMU (15) :

- ne pas faire vomir,
- ne pas boire d'eau, ni aucun autre liquide.



▶ **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU** :

- **ENLEVER** le vêtement imbibé,
- **RINCER au moins 15 minutes** à l'eau froide courante



▶ **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX** :

- **RINCER au moins 15 minutes sous un filet d'eau tiède**, en maintenant les paupières ouvertes entre les doigts propres et en orientant l'oeil à rincer vers le bas.



▶ **EN CAS D'INHALATION DE PRODUIT** :

- **Quitter la pièce**, et aller respirer dehors, à l'air libre.

Consulter en cas de difficulté respiratoire.

▶ **POUR AVOIR L'AVIS D'UN MEDECIN**, contacter le :

* **CENTRE ANTIPOISON de PARIS** : tel : 01 40 05 48 48

* **CENTRE SAMU = 15**

* ou urgences OPHTHALMOLOGIQUES à PARIS (24 heures sur 24) :

- Hôpital HOTEL DIEU (Paris 4ème), tel : 01-42-34-80-36
- Hôpital des QUINZE-VINGTS (Paris 12ème), tel : 01- 40-02-16-80
- Fondation ophtalmologique ROTHSCHILD (Paris 19ème), tel : 01-48-03-68-84

RAPPELS RÉGLEMENTAIRES – CODE du TRAVAIL

▶ **FORMER ET INFORMER TOUT SALARIE** (Art. L4121-1) = **AFFICHER LES PRECAUTIONS IMPORTANTES**, sans oublier les apprentis, intérimaires, remplaçants, stagiaires...

▶ **L'EMPLOYEUR doit FOURNIR** gratuitement et **ENTREtenir** les équipements de protection individuelle et vêtements de travail des salariés (Art. R4323-95)

▶ **TOUJOURS DEMANDER LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE (FDS)** aux fournisseurs, pour chaque produit chimique. Elles vous permettront de connaître les moyens de protection et les précautions à prendre en cas d'accident. **ENVOYER** une copie de ces FDS au **MEDECIN DU TRAVAIL** pour avis et analyse des dangers (Art. R4624-4)

▶ Après un **ACCIDENT DE TRAVAIL** qui génère au moins 30 jours d'arrêt de travail : penser à prévoir une **VISITE DE REPRISE** avec le médecin du travail. (Art. R4624-22)

Pour toute information, contactez votre Service de Santé au Travail



CMSM

8 rue Montesquieu - 75001 PARIS

Téléphone : 01 42 61 56 18 - Télécopie : 01 42 61 02 05



CUISINE DE RESTAURANT : AVEC LES PRODUITS, SOYEZ PRUDENTS !



Les produits de nettoyage professionnels, comme ceux disponibles pour le grand public, peuvent contenir des substances dangereuses pour la santé.

Il est donc nécessaire de prendre certaines précautions afin de limiter les risques.

PRECAUTIONS AVANT UTILISATION

► **ACHERETER** des produits **PEU** ou **PAS TOXIQUES** en vous référant aux **PICTOGRAMMES DE DANGERS** présents sur l'étiquette du produit :




T - Toxique

Xi - Irritant
Xn - Nocif

Cancérigène, sensibilisant respiratoire, toxique pour certains organes...

Ex : Thio-urée (dans certains nettoyeurs d'argenterie)...



T - Toxique

Xi - Irritant
Xn - Nocif

Poison rapide

Irritant et/ou poison à forte dose et/ou sensibilisant cutané et/ou à l'origine de somnolences et vertiges

Ex : Méthanol (contenu dans l'alcool à brûler)...

Ex : Crèmes à récurer, désinfectants de surfaces alimentaires, tablettes pour lave-vaisselle, détartrants pour cafetière, eau de Javel...



C - Corrosif

Corrosif

Ex : Dégraissants pour four / hotte / inox, déboucheurs de canalisations, détartrants, détergents pour lave-vaisselle...



F : Inflammable

Inflammable

Ex : Alcool à brûler, désodorisants sous forme d'aérosol, ...



Gaz sous pression

Ex : Gaz carbonique, azote liquide...

N - Dangereux pour l'Environnement

Dangereux pour l'Environnement

Ex : Pastilles de Javel...

Attention ! L'absence de pictogramme sur l'étiquette d'un produit ne signifie pas l'absence de danger !

- **STOCKER** les produits dans un endroit **FERMÉ** et à **L'ABRI** des **SOURCES DE CHALEUR** (fours, flammes...)
- **NE PAS STOCKER ENSEMBLE** LES PRODUITS **INCOMPATIBLES** (ex : détartrants et dégraissants) pour éviter tout mélange accidentel
- **NE JAMAIS TRANSVASER** les produits chimiques **DANS UN RECIPIENT ALIMENTAIRE**
- **ÉTIQUETER CORRECTEMENT** TOUT **FLACON** de produit chimique

PRECAUTIONS LORS DE L'UTILISATION

► **NE JAMAIS MÉLANGER** LES PRODUITS (notamment la Javel) ; sinon risque de dégagement d'un gaz toxique

► **PORTER LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION ADEQUATS**, en bon état :

• **Gants de ménage, avec manchettes longues pour la plonge et le décapage des fours**



• **Chaussures de sécurité antidérapantes (ou bottes de sécurité anti dérapantes en caoutchouc pour la plonge)**



• **Lunettes de protection lors de l'utilisation de produits corrosifs**



• **Masque en cas d'exposition à des sprays ou vapeurs irritants (nettoyage fours, hottes...)**



• **Tablier de plonge, vêtements de travail**



► **UTILISER LES BONNES DOSES** de produits en se référant à leurs « **fiches techniques** ». Ces fiches doivent être expliquées aux salariés

► **MANIPULER LES PRODUITS INFLAMMABLES** A L' **ABRI** des flammes et des étincelles

► **BIEN RESPECTER LE MODE D'EMPLOI DES PRODUITS** : assurer une bonne ventilation, ne jamais vaporiser les produits sur pianos ou fours chauds (dégagement plus important de vapeurs corrosives)...

PRINCIPAUX RISQUES ET VOIES DE PÉNÉTRATION

- **TOXICITE AIGUE** = effets immédiats : irritations (ça pique), brûlures, maux de tête, nausées...
- **TOXICITE CHRONIQUE** = effets retardés : problèmes de peau (irritations, crevasses, eczéma...) ou respiratoires (asthme), atteintes du système nerveux ... par passage dans le sang

